

AVIS N° 084 - 2020 / BRVM / DG

Horaires de cotation à compter du 02 juin 2020

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que, suite à l'allègement des mesures d'urgence prises par certains Etats de l'UEMOA dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), les séances de cotation se dérouleront comme suit, à compter du mardi 02 juin 2020, conformément à l'Instruction N° 02/2013/BRVM/DG :

Phases	Horaires (UTC*)
Pré-ouverture	9 h 00 min à 9 h 45 min
Fixing d'ouverture	9 h 45 min
Négociation en continu	9 h 45 min à 14 h 00 min
Pré-clôture	14 h 00 min à 14 h 30 min
Fixing de clôture	14 h 30 min
Négociation au dernier cours	14 h 30 min à 15 h 00 min
Fermeture et officialisation du marché	15 h 00 min

* Temps Universel Coordonné / Coordinated Universal Time

Ces différents horaires sont assortis d'une période aléatoire de +/- 60 secondes.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 26 mai 2020

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE



ind r 51